



Fiche inscription Les 6 Bonniers – Activité Troupeau

Nom : ; Prénom : ;
Adresse complète(N°, Rue, Lieudit) ;
Code postal : ; Ville : ;
Téléphone : ; E-mail : ;
Compagnie Assurances Responsabilité Civile : ;
N° de contrat :

Chien Utilisé (1) : Nom : ;
Race : ; Né(e) le : ; Sexe : mâle ; femelle ;
N° identification :

Chien Utilisé (2) : Nom : ;
Race : ; Né(e) le : ; Sexe : mâle ; femelle ;
N° identification :

Chien Utilisé (3) : Nom : ;
Race : ; Né(e) le : ; Sexe : mâle ; femelle ;
N° identification :

Je joins mon règlement de 120 € correspondant au droit d'accès à la base de loisirs conformément aux conditions du règlement ci-joint,

Je soussigné, M.....,

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter ;
- Je certifie être couvert par mon assurance responsabilité civile ;
- Je joins une photocopie de mon certificat antirabique ;

- La toux du chenil est une maladie virulente et contagieuse, nous recommandons vivement de faire le vaccin pour la sécurité de tous ;

Fait à :

le :

Signature :

Règlement Accès-canin 2013

- 1 : Toute personne présente sur la parcelle espace canin doit être titulaire du droit accès "accès-canin" de 120€ TTC valable 1 ans. L'accès-canin n'inclus pas l'entrée aux stages troupeaux.**
 - 2 : Tous les véhicules doivent être stationnés, sur le parking public sauf déserte exceptionnel.**
 - 3 : Tout chien présent doit être à jour de ses vaccins et pucé, le propriétaire est titulaire d'une assurance responsabilité civile.**
 - 4 : Toute entrée sur l'espace canin ne peut se faire qu'en présence d'un responsable.**
 - 5 : Toute déjection canine doit être ramassée et jetée à la poubelle sans délais.**
 - 6 : Cet accès ne comprend pas la formation Troupeau mais les responsables s'engagent à conseiller, aider dans la mesure de leurs compétences.**
 - 7 : Tout chien jugé dangereux pour le troupeau pourra voir son accès-canin restreint tant que les responsables le jugeront incompatible avec l'activité troupeau.**
 - 8 : L'accès-canin peut être réduit si les conditions météo ne permettent pas l'accès sécurisé à la parcelle.**
 - 9 : L'accès-canin se fera en fonction des disponibilités des responsables, merci de contacter au préalable les responsables afin de s'assurer de leurs disponibilités.**
 - 10 : La détente des chiens peut se faire en laisse dans la parcelle troupeau ou sur une autre parcelle de la base de loisirs en ayant reçu au préalable l'autorisation des responsables.**
 - 11 : Vous êtes responsables de votre (vos) chien (s) lors de la détente et du travail sur le troupeau, la base de loisirs ne peut être tenu responsable des dégâts causés sur le matériel, troupeau, autres chiens.**
 - 12 : Pour contacter les responsables**
- Les 6 Bonniers : 03 20 84 42 55 (Vincent ou Jean)**
Karine Jamrozik : 06 08 63 50 52
Sylvain Jacquemin : 06 12 11 81 28

Fait à :

le :

Signature :